

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - ☎ 02.54.23.62.40

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022-12

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-et-deux le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 14.09.2022

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Hervé COTTEREAU, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Nicole SOPENA

**ABSENTS EXCUSES**: Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET (procuration donnée à Hervé COTTEREAU), Jacky COURTEMANCHE (procuration donné Jacky GAUTHIER)

Madame Michellé DAGUET est nommée Secrétaire.

### 2022-12 FINANCEMENT DES INSTALLATIONS DE TELEASSISTANCE

M. Pierre SOLON rappelle la délibération du 30 mars 2022. Il apporte des précisions par rapport à cette décision d'ouvrir à d'autres organismes un dédommagement concernant l'installation d'une téléassistance .

Les organismes de téléassistance sont très nombreux et nous ne pouvons pas faire de convention avec tous ces organismes.

Il propose que le CCAS participe à hauteur de 25 € TTC au frais d'installation de matériel de téléassistance. Ce montant sera versé directement aux bénéficiaires sur présentation de la facture d'installation.

Après en avoir délibéré, les membres approuvent cette décision à l'unanimité.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 7 octobre 22  
Le Président :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président :



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Solon".



Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

10 OCT. 2022